

COMPTE RENDU N° 2012-01 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 JANVIER 2012

L'an deux mil douze, le 10 janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 4 janvier 2012, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TRÉGOUËT, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Evelyne GILANTON, Dominique HEINRY, Frédéric TRÉGUIER, Nathalie GAUTIER, Dominique HUET, Stéphane MÉNARD, Dominique BARON, Karina GUERRIER (à partir de 20h50), Alexane BÉBIN, Martine DRUART, Sylvie VAPPREAU, André GÉRARD, Denis DUAULT, Marie-Christine SALIBA, Adolphe AZUAGA (à partir de 20h55).

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :

Monique BALOUNAÏCK a donné procuration à Alexane BÉBIN

Calixte TIENDRÉBÉOGO a donné procuration à Dominique HUET

Yannick JEUSSET a donné procuration à Nathalie GAUTIER

Didier LE GOFF a donné procuration à Dominique HEINRY

Laurence COURTEILLE a donné procuration à Muriel BLOUIN

Nathalie AOULOU a donné procuration à Evelyne GILANTON

ABSENTS EXCUSES : Monique BALOUNAÏCK, Calixte TIENDRÉBÉOGO, Yannick JEUSSET, Didier LE GOFF, Laurence COURTEILLE, Nathalie AOULOU.

ABSENTS : Valérie DERISBOURG, Bertrand PELERIN.

SECRETAIRES : Frédéric TRÉGUIER, Karina GUERRIER.

ORDRE DU JOUR

- 1- Finances – attribution de subventions aux écoles de Pont-Péan – année 2012
Crédits fournitures scolaires
Crédits matériel pédagogique collectif
Crédits transports scolaires et sorties
Crédits classe de découverte
Divers
- 2- Finances – Acquisition et aménagement structure de jeux extérieurs –
Demande de subvention CAF
Ouverture de crédits avant le vote du budget 2012
- 3- Finances – Répartition des recettes des amendes de police – programme de travaux -
Demande de subvention 2012
- 4- Espace Beausoleil - Programme culturel Année 2012 – Tarification – Additif
- 5- Environnement – Installation classée – Sté SVELTIC Claude LEGER à Laillé – Projet de modification des conditions actuelles du site de production –
Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation
- 6- Intercommunalité – syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche – Adhésion de 5 nouvelles communes – modification des statuts du syndicat - avis du conseil municipal
- 7- Zone d'Activités Pont-Mahaud II – Vente du lot n° 1
- 8- Urbanisme – DPU – DIA

9- Administration générale - Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

10- Divers

Election d'un secrétaire de séance et approbation du compte rendu du 6 décembre 2011.

Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance : Sont désignés Frédéric TREGUIER et Karina GUERRIER.

Ensuite, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 décembre 2011, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Vote : Adopté à l'unanimité

Dossier ajouté à l'ordre du jour

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour le dossier suivant :

- D.I.A. Propriété bâtie au 25 avenue Colette Besson

N° 2012-01 Finances – attribution de subventions aux écoles de Pont-Péan – Année 2012

Crédits fournitures scolaires

Crédits matériel pédagogique collectif

Crédits transports scolaires et sorties

Crédits classe de découverte

Divers

Muriel BLOUIN, Adjointe à l'Education, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'attribution des subventions scolaires 2012, les crédits « fournitures et équipements scolaires » sont calculés au prorata du nombre d'enfants scolarisés :

- Ecole maternelle 152 élèves

- Ecole élémentaire 255 élèves

Le crédit prévu pour l'achat de matériel pédagogique collectif est, quant à lui, calculé au prorata du nombre de classes :

- Ecole maternelle 5 classes

- Ecole élémentaire 10 classes

Après examen par la commission Finances qui s'est réunie le 13 décembre 2011, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux écoles de la commune :

ECOLE MATERNELLE Lucie Aubrac – CREDITS SCOLAIRES 2012

Nature de la dépense		BP 2011	Réalizations au 31/12/2011	Détail 2011	Propositions Budget 2012	Détail 2012
Compte	Libellé					
SUBVENTIONS ATTRIBUEES						
60623	alimentation	195 €	192,26 €	<i>goûter de Noël</i>	195 €	Reconduction budget 2011
60632	Fournitures de petit équipement	3 125€	3 392,97 €	<i>matériel pédagogique 2 775 € (5 classes * 555 €) + équipements BCD (350 €) nota : dont 250 € (petit équipement dortoir : transfert du budget d'invnt vers fonctionnement)</i>	3 890 €	555€ par classe + 350€ BCD + montant exceptionnel 400€ renouvellement instruments de musique (demandé par l'intervenant musique) +140€ (pièces détachées vélos) +225€ renouvellement petit équipement pour le dortoir (transfert du budget investissement vers le budget fonctionnement)
6064	Fournitures administratives	400 €	352,41 €	<i>200 € (fournitures multimédias) + 200 € (fournitures de bureau)</i>	1 000 €	200€ fournitures bureau + 800€ cartouches toners imprimante multifonctions fax réseau de la salle des maîtres acquise en 2011
6067	Fournitures scolaires	3 750€	3 787,43 €	<i>150 élèves * 25 €</i>	3 952 €	26€ x 152 élèves (augmentation 1€ par élève)
6182	Doc° générale et technique	310 €	337,75 €	<i>abonnements</i>	340 €	1 abonnement supplémentaire + 35€
6188	Autres frais divers	2 475€	3 390,22 €	<i>sorties scol. 150 élèves * 16.50 €</i>	2 475 €	Reconduction budget 2011
6248	Transports divers	2 250€	1 459,00 €	<i>transports sorties</i>	2 250 €	Reconduction budget 2011
6574	Subvention de fonctionnement	600 €	600,00 €	<i>Participation à l'impression d'un livre par élève (action projet école)</i>	- €	pas de demande exceptionnelle "projet d'école" cette année car le projet ferme est fortement subventionné par l'OCCE et Rennes métropole
sous-total		13 105 €	13 512 €	Soit 13 105 €/150 élèves : 87 € par élève	14 102 €	soit 14 102 €/152 élèves : 93 € en moy. par élève

ECOLE ELEMENTAIRE Lucie Aubrac –

Nature de la dépense		Montant BP 2011	Réalisation au 31/12/2011	Détail 2011	Propositions Budget 2012	Détail 2012
Compte	Libellé					
SUBVENTIONS ATTRIBUEES						
60632	Fournitures de petit équipement	2 900 €	2 889,29 €	<i>matériel pédagogique : 10 classes * 210 € + BCD 800 €</i>	2 900 €	10 classes * 210 € + BCD 800 €
6064	Fournitures administratives	1 500 €	1 499,87 €	<i>fournitures multimédias 800 € + fourniture Bureau 200 € + arts visuels 500 €</i>	700 €	fourniture de bureau (200) + arts visuels (500)
6067	Fournitures scolaires	8 416 €	8 270,20 €	<i>263 élèves * 32€</i>	8 160 €	32 € * 255 élèves
6188	Autres frais divers	4 967 €	4 230,03 €	<i>Sorties scolaires 263 élèves * 9 € + Projet école 2600 € (payé en 2010 : 2025€)</i>	4 895 €	sorties : 255 élèves * 9€ + projet école : 2 600 €
6248	Transports divers	2 750 €	2 892,00 €	<i>Maintien du crédit alloué</i>	2 750 €	Maintien du crédit alloué
6574	Subvention de fonctionnement	3 500 €	4 074,21 €	<i>classe de découverte 3 500 € + solde projet école 574€</i>	3 500 €	Maintien du crédit alloué
6182	Doct générale et technique	600 €	436,00 €	<i>Maintien du crédit alloué</i>	600 €	abonnements
<i>sous-total</i>		24 633 €	24 291,60 €	<i>Soit 24 633 € / 263 : 93,6 €/élève</i>	23 505 €	<i>Soit 23 505 €/255 : 92 € par élève</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :
- décide d'attribuer aux écoles de la commune ces subventions pour l'année 2012.

**N° 2012-02 Finances – Acquisition et aménagement structure de jeux extérieurs –
Demande de subvention CAF
Ouverture de crédits avant le vote du budget 2012**

Muriel BLOUIN, Adjointe à l'Education, a exposé ce qui suit :

La commune envisage l'acquisition et l'aménagement de structures de jeux extérieurs dans la cour de l'école élémentaire Lucie Aubrac.

Ces structures de jeux extérieurs seront destinées à l'accueil de loisirs municipal dans le cadre de ses activités, durant les journées du mercredi et les journées de vacances scolaires, et aux écoles durant les périodes scolaires.

L'implantation actuelle de l'accueil de loisirs permet un accès direct à la cour « maternelle ». Les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier des aménagements extérieurs adaptés à leur âge.

Cependant, pour les plus grands, il n'existe actuellement aucun équipement spécifique. Pour répondre à cette problématique, il est envisagé d'aménager la cour « élémentaire » qui se situe elle aussi aux abords de l'accueil de loisirs. Différentes rencontres avec l'ensemble des acteurs éducatifs

(enseignants, animateurs, personnel ...) ont été organisées. La nouvelle cour s'organiserait autour de nouveaux équipements selon différents espaces de vie comprenant :

- des tables destinées à des jeux calmes ou temps de lecture,
- des buts foot/basket pour des jeux de ballons,
- des jeux au sol (type « marelle », « escargot »...)
- des bancs.

Ce nouvel aménagement à des fins pédagogiques a pour objectif de :

- proposer de nouvelles activités de loisirs (activités physiques et sportives)
- développer le principe de coopération entre les enfants (jeux collectifs)
- participer au développement de l'enfant
- respecter le rythme de l'enfant –équilibre temps forts / temps calmes-

La commune a sollicité l'aide financière de la CAF, le projet s'inscrivant dans les opérations éligibles et destinées à l'accueil de loisirs.

Le montant de ces équipements s'élève à 21 616.34 € HT et la subvention de 30 % est octroyée au prorata du taux de fréquentation de l'ALSH. Le taux de fréquentation de la structure est estimé à 40% (pour 2010-2011) : 88 jours de fonctionnement ALSH pour 141 jours scolaires.

Soit une subvention de : $21\,616.34 \text{ € HT (équipement)} * 40 \% \text{ (taux de fréquentation ALSH)} * 30 \% \text{ (taux de subvention)} = 2\,594 \text{ €}$

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, il convient de transmettre aux services de la CAF la délibération autorisant le programme d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la réalisation de ce nouvel aménagement
- d'autoriser avant le vote du budget primitif 2012, en vertu de l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales, une ouverture de crédits sur ce programme d'investissement d'un montant arrondi à 26 000 € TTC afin d'engager dès à présent la dépense, d'avoir une garantie sur les offres de prix et sur les délais de livraison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte la réalisation de ce nouvel aménagement
- autorise avant le vote du budget primitif 2012, en vertu de l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales, une ouverture de crédits sur ce programme d'investissement d'un montant arrondi à 26 000 € TTC afin d'engager dès à présent la dépense, d'avoir une garantie sur les offres de prix et sur les délais de livraison.

Le conseil s'engage à inscrire au budget primitif 2012 les crédits correspondant à ce programme d'investissement :

Section d'investissement Dépenses
C/ 2128-114-2 26 000 €

N° 2012-03 Finances – Répartition des recettes des amendes de police – programme de travaux - Demande de subvention 2012

Michel DEMOLDER, Adjoint à l'urbanisme, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police, le conseil général invite les communes à présenter leur demande de subvention pour les opérations éligibles.

Pour la commune de Pont-Péan, les projets 2012 susceptibles d'être subventionnés concernent les opérations suivantes :

- projet de sécurisation de l'allée de la Mine / rue d'Armorique / rue du Midi / rte de Laillé,
- étude piste cyclable entre Pont-Péan et Chartres de Bretagne
- aménagement jonction route de Nantes / rue Maurice Utrillo
- liaison cyclable Pont-Péan / Bruz
- continuité liaison cyclable au sud du boulevard urbain

Il est proposé au conseil municipal de solliciter les subventions s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- sollicite l'octroi de subventions dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police pour les opérations d'investissement ci-dessus.
- donne délégation à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

N° 2012-04 Espace Beausoleil - Programme culturel Année 2012 – Tarification – Additif

Par délibération n° 2011-146 du 6 décembre 2011, le conseil municipal a fixé la tarification 2012 du programme culturel à l'Espace Beausoleil.

Une modification est intervenue dans la programmation du concert musique actuelle et musique du monde. Il s'agit d'un concert événement avec Le Pied de la Pompe, Guizmo, Zeitoun, Allee, groupe collectif *On y pense* tournant 3 mois en France dont 3 dates en Bretagne dont 1 à Pont-Péan.

Ce concert est programmé le vendredi 27 avril 2012 (au lieu du 28 avril 2012) après avoir fait le point avec le tourneur et la production.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Tarif normal : 18 €

Tarif réduit : 12 € (**sur justificatif**) : Familles (1 ou 2 parents et deux enfants et plus), membres des comités d'entreprise, groupes de 8 personnes ou plus, jeunes scolarisés de moins de 25 ans (écoliers, collégiens, lycéens, étudiants), demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux ou de l'AAH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- adopte les tarifs présentés ci-dessus.

N° 2012-05 Environnement – Installation classée –Sté SVELTIC Claude LEGER à Laillé – Projet de modification des conditions actuelles du site de production – Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation

Michel DEMOLDER, Adjoint à l'urbanisme, a exposé ce qui suit :

Une enquête publique d'une durée d'un mois a lieu du 26 décembre 2011 au 26 janvier 2012, sur le projet présenté par le Directeur Général de la Société SVELTIC Claude LEGER, en vue d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions actuelles de son site de production, spécialisé dans la fabrication de plats préparés à base de produits alimentaires d'origine animale et végétale, situé au lieu-dit Z.I. Bout de Lande à Laillé.

Cette demande fera l'objet ultérieurement d'une décision prise par arrêté préfectoral, après établissement d'un rapport de l'inspecteur des installations classées et présentation au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal est consulté et invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

La société SVELTIC – Claude LEGER exploite à LAILLE (35) une usine de fabrication de plats préparés (à base de produits alimentaires d'origine animale et végétale).

L'usine dispose d'un arrêté d'autorisation en date du 4 octobre 2000 (annexe 1) pour l'exploitation de cette unité à hauteur de 122 tonnes de produits entrants par jour, soit 46 tonnes de produits alimentaires d'origine animale et 76 tonnes de produits alimentaires d'origine végétale.

Dans le cadre du développement de son activité, l'industriel projette une augmentation de sa production jusqu'à 25000 tonnes de produits finis à terme.

Les évolutions des tonnages produits, des installations et de la réglementation conduisent l'industriel à constituer un "Dossier Installations Classées pour la Protection de l'Environnement" en vue de demander l'actualisation de son autorisation d'exploiter, et en intégrant également les aménagements réalisés depuis 2000.

Ce dossier intègre les aménagements réalisés sur les installations frigorifiques en 2007.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- émet un avis favorable sous réserve d'une vigilance quant à :
 - l'évolution de la capacité de la station d'épuration de cette entreprise en lien avec l'accroissement de la production
 - la nécessité de contrôles réguliers permettant de s'assurer du bon fonctionnement de la station d'épuration et de la bonne qualité des eaux rejetées dans le ruisseau.

N° 2012-06 Intercommunalité – syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche – Adhésion de 5 nouvelles communes – modification art. 1 des statuts du syndicat

Michel DEMOLDER, Adjoint à l'urbanisme, a exposé ce qui suit :

Lors du dernier comité syndical, qui s'est tenu le 1er décembre 2011 à Châteaugiron, les délégués ont délibéré à l'unanimité pour accepter l'adhésion de 5 nouvelles communes au syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche. Il s'agit des communes de : Laillé, Mousse, La Guerche de Bretagne, Visseiche et la Selle-Guerchaise.

A présent c'est donc 77% du territoire du bassin versant qui est couvert par les communes adhérentes et le nombre de communes actuellement de 34 passera bientôt à 39. En conséquence, les dispositions actuelles de l'article 1 des statuts du Syndicat doivent être modifiées.

« Article 1 : Communes constituant le syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche

Le syndicat intercommunal chargé d'associer et de mettre en commun les moyens des communes adhérentes à l'échelle du bassin versant de la Seiche afin d'engager une dynamique de projets efficace et cohérente concernant la gestion de l'eau est constitué des communes suivantes :

AMANLIS, BOURGBARRE, BRIE, BRUZ, CHARTRES DE BRETAGNE, CHATEAUGIRON, CORPS NUDES, DOMAGNE, DOMLOUP, JANZE, NOUVOITOU, NOYAL/CHATILLON SEICHE, OSSE, PIRE SUR SEICHE, PONT PEAN, SAINT ARMEL, SAINT AUBIN DU PAVAIL, SAINT ERBLON, VERN SUR SEICHE, CHANTEPIE, RETIERS, RANNEE, ORGERES, MARCILLE ROBERT, LE THEIL DE BRETAGNE, LE PERTRE, GENNES SUR SEICHE, DOMALAIN, CHANCE, BRIELLES, BOISTRUDAN, ARGENTRE DU PLESSIS, ESSE, CUILLE ».

A la liste des communes figurant à l'article 1 des statuts du Syndicat et composant actuellement le syndicat, seront ajoutées les communes de :

LAILLE, MOUSSE, LA GUERCHE DE BRETAGNE, VISSEICHE ET LA SELLE-GUERCHaise.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer :

- pour accepter l'adhésion des communes de Laillé, Mousse, La Guerche de Bretagne, Visseiche et la Selle-Guerchaise,
- pour modifier l'article 1 des statuts du syndicat qui correspond à la liste des communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents (moins une voix) :

- accepte l'adhésion des communes de Laillé, Mousse, La Guerche de Bretagne, Visseiche et la Selle-Guerchaise,
- émet un avis favorable pour modifier l'article 1 des statuts du syndicat qui correspond à la liste des communes membres.

Michel DEMOLDER, Président du syndicat intercommunal du Bassin Versant de la Seiche, a décidé de ne pas prendre part au vote.

N° 2012-07 Zone d'Activités Pont-Mahaud II – Vente du lot n° 1 -

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Par arrêté du 27 septembre 2011, le permis d'aménager a été accordé pour la réalisation d'un lotissement de 10 lots dénommé « Zone d'Activités du Pont Mahaud II » destiné à un usage d'artisanat et de commerce, rue du Pont Mahaud à Pont-Péan.

Par délibération n° 2011-91 du 6 septembre 2011, le conseil municipal a déterminé le prix de vente de ces 10 lots :

- Lots d'une superficie ≤ à 2000 m² : Prix de vente : 33 € HT par m² + TVA due
- Lots d'une superficie > à 2 000 m² : tarif dégressif :
Les 2 000 premiers m² : Prix de vente 33 € HT par m² + TVA due
Au-dessus du 2 001^e m² : Prix de vente : 30 € HT par m²+ TVA due

M. Jean-Michel SIEUR, commerçant, demeurant à Balazé, a réservé dans la zone d'activités du Pont Mahaud II, le lot n° 1 d'une contenance de 2 214 m², en vue de la construction d'un immeuble à usage artisanal et commercial. Il s'agit d'une station de lavage de véhicules.

Un compromis de vente a été établi à l'Office Notarial de Bruz le 12 décembre 2011.

Il est rappelé que la Sté Logimen s'est désistée en 2009 pour ce lot 1.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la vente du lot n° 1 à M. Jean-Michel SIEUR au prix HT de 72 420 € + frais d'acte + taxe sur la valeur ajoutée + frais de bornage et divers.
- de désigner l'Office Notarial de Bruz, pour établir l'acte de vente
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte la vente du lot n° 1 à M. Jean-Michel SIEUR, et toute personne morale le représentant, au prix HT de 72 420 € + frais d'acte + taxe sur la valeur ajoutée + frais de bornage et divers.
- désigne l'Office Notarial, 28 rue Alphonse Legault à Bruz, pour établir l'acte de vente
- autorise M. le Maire à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette vente.

N° 2012-08 à 2012-13 Urbanisme – DPU – DIA

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide de renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens situés :

Propriété bâtie 12 avenue du Chemin Vert
Lotissement du Mouton Blanc : lot n° 23 de 472 m²
Propriété bâtie 20 allée François Mauriac
Propriété bâtie 6 avenue Henri Matisse
Propriété bâtie 19 rue de Bellevue
25 avenue Colette Besson

Administration générale - Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2008-066 du 1^{er} avril 2008 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Les décisions suivantes ont été prises :

30/11/2011	Fourniture de rayonnage pour mise en conformité stockage produits d'entretien	MECALUX	1154,14 € TTC
05/12/2011	2 vidéoprojecteurs école élémentaire	Rue du commerce	1066.90 € TTC
31/10/2011 (régularisation)	Beausoleil - Acquisition de 3 chariots de rangement- de chaises	STYLE METAL	1 219.92 € TTC
30/10/2011 (régularisation)	Actes modificatifs de sous-traitance lot voirie (EIFFAGE) - boulevard urbain (annule et remplace les précédents)	STYLROC AER SURCIN KANGOUROU PAVAGE ET CREATION	81 635.45 € TTC 33 451.88 € TTC 364 113.20 € TTC 40 902.41 € TTC 12405.27 € TTC
13/12/2011	4 distributeurs de sachets biodégradables + 400 sachets	SARL ANIMO CONCEPT	578.73 €
16/12/2011	Renouvellement contrat d'entretien des espaces verts "Le Tellé"	CAT notre avenir	5316,92 € TTC
16/12/2011	Renouvellement contrat d'entretien des espaces verts "Allée des Cèdres- Allée de Provence"	CAT notre avenir	4681,61 € TTC
16/12/2011	Renouvellement contrat d'entretien des espaces verts "Bellevue"	CAT notre avenir	5579,15 € TTC
21.12.2011	Mairie : acquisition d'un copieur SHARP MX 3610 N	OMR Chartres de Bgne	5 989.57 € TTC
21.12.2011	Mairie : acquisition d'un copieur SHARP MX 3610 N : maintenance durée 60 mois	OMR Chartres de Bgne	0.0038 € HT copie N&B et 0.039 € HT copie couleur pages A4 et A3
22/12/2011	Remplacement régulation chauffage salle de sports	FOUREL	4023,25 € TTC
22/12/2011	Remplacement pièce chaudière Restaurant scolaire	FOUREL	681,72 € TTC

Divers

Rennes Métropole – transports collectifs – Plan d'action 2012

Jean-Luc GAUDIN informe que sont en discussion à Rennes Métropole les plans d'action 2012 pour les lignes de bus et notamment celle reliant Laillé à Rennes. L'adhésion de cette nouvelle commune aura pour effet d'améliorer l'offre de service en transports collectifs à Pont-Péan (lignes directes rejoignant la 4 voies réduisant ainsi la durée du trajet...).

Finances – préparation budget 2012

- Réunion commission finances élargie à l'ensemble des élus le 17.01.2012 à 20h30
- Réunion publique du conseil le 24.01.2012 à 20h30 (comptes administratifs, D.O.B. , subventions aux associations)

Galène – Financement sentier Patrimoine

Armel TRÉGOUËT informe que des financements ont été obtenus pour ce projet par l'association Galène

RD 36- Lettre de Philippe BONNIN sollicitant le déclassement de la RD 36 (entre Chartres et Pont-Péan)

Jean-Luc GAUDIN informe que M. le Maire de Chartres de Bretagne, favorable à un déclassement de la RD 36 entre Chartres de B. et Pont-Péan, a sollicité la commune de Pont-Péan pour se prononcer sur le déclassement.

Michel DEMOLDER indique que cette demande pose question car le projet de la déviation de la RD 36 n'est pas réalisé.

Pont-Péan, le 26 janvier 2012

Le Maire,
Jean-Luc GAUDIN

INTERVENTION DES ELUS

2) Acquisition et aménagement structure de jeux extérieurs

Denis DUAULT demande pourquoi le mur d'escalade a été démonté. Muriel BLOUIN indique qu'il était difficile à surveiller et qu'il devenait dangereux car des accroches étaient détériorées et le sol à refaire. Michel DEMOLDER fait remarquer qu'il avait 10 ans.

André GERARD demande si la clôture a été modifiée par ce projet d'agrandissement. Michel DEMOLDER précise qu'elle a été repoussée vers le terrain de tennis.

3) Répartition des recettes des amendes de police

Utilisation des amendes de police et aménagement d'une liaison cyclable entre Pont-Péan et Bruz.

André GERARD demande des précisions sur cet aménagement de liaison vélo entre Pont-Péan et Bruz. Jean Luc GAUDIN précise qu'il s'agit d'une liaison le long du chemin de la Douetté.

4) Espace Beausoleil - Programme culturel Année 2012 - Additif

Denis DUAULT demande si c'est la première fois qu'a lieu un spectacle dont l'entrée est à 18 euros.

Jean-Luc GAUDIN répond que l'objectif n'est effectivement pas de multiplier les manifestations avec un tel prix d'entrée. C'est plutôt ponctuellement un test pour cerner le public potentiel de Beausoleil.

5) Environnement – Installation classée – Sté SVELTIC Claude LEGER à Laillé

Michel DEMOLDER propose de donner un avis favorable en restant vigilant sur l'évolution de la capacité de la station d'épuration de cette entreprise. Jean-Luc GAUDIN souligne aussi que l'on peut reporter la décision à un prochain conseil. André GERARD connaît bien le site et a remarqué que la couleur de l'eau du ruisseau avoisinant avait changé depuis l'arrivée de ces installations industrielles. Michel DEMOLDER fait remarquer que toute activité a des répercussions sur le milieu récepteur qui ne sont pas toujours mesurées. Mais tout riverain peut demander un contrôle. Jean-Luc GAUDIN précise que l'avis rendu n'est que consultatif. Frédéric TREGUIER demande ce qu'en pensent les associations de défense de la nature. Elles n'ont pas réagi pour l'instant, répond Michel DEMOLDER. Evelyne GILANTON fait remarquer que certaines substances chimiques ne sont pas repérées dans les contrôles, certaines ayant des incidences sur la santé, comme l'hormone de croissance par exemple. Michel DEMOLDER précise que la DDTM ne fournit pas les dossiers aux instances concernées. C'est une difficulté pour exercer un contrôle.

Dominique BARON demande quelle garantie est donnée que la station sera agrandie lorsque cela sera nécessaire. Michel DEMOLDER répond que la station est gérée par Véolia qui effectue des contrôles réguliers.

6) Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche – Adhésion de 5 nouvelles communes

Denis DUAULT demande si un syndicat avec beaucoup d'adhérents garde son efficacité. Jean-Luc GAUDIN et Michel DEMOLDER répondent que la participation des communes proches du bassin versant est incontournable et permet de régler les problèmes de façon globale et donc plus efficace.